

APPEL A PROJETS

Règlement – Cahier des charges

Année 2023-2024

Patrimoine et cadre de vie – Accompagner la valorisation historique, touristique et culturelle de la commanderie de Lacommande

SOMMAIRE

Préambule - contexte	2
Objectifs de l'appel à projets	
Bénéficiaires.....	3
Orientations et attentes principales	3
Conditions et modalités d'intervention	
Typologie des actions.....	4
Financement par le Département	4
Nature des dépenses	4
Mise en œuvre de l'appel à projets	
Dossier de candidature	5
Calendrier	5
Analyse et sélection des dossiers	6
Accompagnement technique à la préparation des candidatures	6

PREAMBULE - CONTEXTE

Le patrimoine matériel est lié à un territoire et à un mode de vie, il participe à son appropriation, à son identité, à son attractivité... Les enjeux de cette transmission sont culturels, historiques, pédagogiques et également touristiques et économiques.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques est propriétaire de cinq édifices patrimoniaux : les châteaux de Laàs, Montaner, et Morlanne, les commanderies d'Irissarry et de Lacommande. Leur valorisation nécessite une médiation culturelle et une stratégie touristique pour que le patrimoine soit accessible au plus grand nombre, le public local et les visiteurs de passage.

Fondé au début du XII^e siècle par Gaston IV le Croisé, **l'ensemble hospitalier de Lacommande** constitue un des très rares exemples d'un élément du réseau de Sainte-Christine-du-Somport encore en élévation avec son église ornée de remarquables sculptures romanes et son ancien hôpital (aujourd'hui appelé commanderie), tous deux **classés Monuments Historiques** en 1962. Cette commanderie, située sur le chemin vicomtal et épiscopal qui joignait Lescar et Oloron, servait aussi de **relais aux voyageurs qui se rendaient en Aragon** par le Somport et aux pèlerins qui empruntaient le chemin d'Arles.

Par ailleurs, le village de Lacommande est situé à proximité immédiate de Pau, capitale du Béarn, et de Monein, au cœur du vignoble du Jurançon. Depuis plusieurs années, des animations culturelles sont proposées à la Commanderie. Elles ont cherché notamment à faire de ce site un lieu de partage, de convivialité et d'enrichissement, traduisant ainsi un certain « art de vivre ».

En effet, la proximité de la Commanderie avec la Maison des vins du Jurançon a permis d'y développer une forme d'œnotourisme, associant création culturelle et découverte d'une région viticole à fort potentiel, qu'il sera intéressant de poursuivre et de renforcer.

Il est à noter que le site de la commanderie fait l'objet d'une étude de positionnement et de développement qui est en cours de réalisation. La création d'un centre d'interprétation ou d'un active game dédié à l'histoire du Béarn est envisagée. Dans ce second cas, il s'agit d'un espace ludique, ouvert aux enfants, qui permettrait de découvrir le patrimoine tout en s'amusant : jeux d'adresse, énigmes à résoudre ... En parallèle, la création d'une offre de restauration sur site est également étudiée. Néanmoins ces projets à l'étude ne devraient pas être en phase opérationnelle en 2023 voire en 2024.

Il s'agit donc de dynamiser l'offre culturelle et touristique du site en permettant de repositionner la commanderie, édifice chargé d'histoire, s'ouvrant sur des opportunités nouvelles. Le Département souhaite pour cela proposer à un partenaire territorial (collectivité ou association) de contractualiser avec lui pour la valorisation de la commanderie.

Conformément aux dispositions du schéma départemental du Patrimoine, adopté par délibération en date du 26 juin 2014, la démarche visera principalement à :

- développer la connaissance et permettre l'accessibilité de tous aux patrimoines du Département, et principalement les publics prioritaires (petite enfance, jeunes et collégiens, personnes empêchées ou handicapées, personnes âgées).
- développer et mettre en œuvre une offre culturelle originale et structurée favorisant l'attractivité du territoire.

Pour les années 2023 et 2024, afin de contribuer à la mise en œuvre du schéma du Patrimoine, le Département a décidé de proposer un nouveau mode d'intervention sous forme d'appel à projets.

OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Dans le cadre de la compétence départementale de Valorisation du Patrimoine et du Cadre de vie, l'objectif est d'instaurer à Lacommande un partenariat local qui permettra de développer un **projet à double dimension : patrimoniale / culturelle et touristique.**

Bénéficiaires

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Syndicats Mixtes, Offices de Tourisme, associations locales partenaires et les Communes dans le cadre d'un projet de développement stratégique culturel et touristique à caractère intercommunal.

Attentes principales

1) **Excellente coordination** avec la commune de Lacommande qui est chargée par le Département d'assurer l'ouverture et l'accueil du public à la commanderie ainsi qu'au gîte annexé.

2) Mise en place d'un projet patrimonial et culturel attractif favorisant le **rayonnement et la meilleure connaissance du patrimoine exceptionnel** que représente la commanderie de Lacommande. Le choix de l'esthétique est laissé à l'appréciation du porteur du projet. Les propositions sont ouvertes.

3) Proposition d'une **offre originale et différenciée** qui contribue au renforcement de l'identité du territoire et de son attractivité : œnotourisme-gastronomie, patrimoine et culture, partenariats locaux, résidence d'artistes, expositions culturelles, séminaires, routes de découvertes ...

4) Participer à une **communication plus performante** afin de mieux faire connaître le site de la Commanderie et développer l'attractivité de son territoire.

Les actions (promotion, communication, internet, numériques, filières, appui aux professionnels, observations touristiques ...) devront être coordonnées avec celles conduites par le Département des Pyrénées-Atlantiques (chartes graphiques, partage de données...).

5) Les actions proposées devront contribuer aux **orientations suivantes** :

- Témoigner d'un certain art de vivre local
- Favoriser les liens entre territoires : urbain / rural / transfrontalier ...
- Améliorer la professionnalisation de l'offre : développement de la fréquentation, qualité de l'accueil, adaptation aux attentes des publics, accueil en langue étrangère ...
- Améliorer l'accessibilité aux activités et la mobilité des usagers : mise en réseau des sites culturels.

CONDITIONS ET MODALITES D'INTERVENTION

Types de Projets

L'objectif du Département est de générer du partenariat, en sortant d'une approche règlementaire traditionnelle, afin de laisser la place à des propositions nouvelles (cf. priorités ci-dessus).

L'objet sera d'accompagner **un projet ciblé**, composé d'une unité d'actions cohérentes entre elles poursuivant une même stratégie.

Nature des dépenses

Seront prises en compte les dépenses dites de « fonctionnement » (ou le cas échéant petits matériels et aménagements non amortissables).

Dépenses exclues :

- Investissements : immobilier ou matériel amorti
- Salaires d'agents ou postes permanents de la fonction publique (ou assimilés).

Financement et priorités du Département

Dans le cadre d'une enveloppe dédiée de 50 000 € annuelle, le Département sélectionnera et évaluera les propositions selon les orientations et attentes principales (telles qu'exposées en page 3). Un seul projet sera retenu au final.

En outre, la proposition qui sera privilégiée devra être :

- Innovante et adaptée au territoire.
- dimensionnée a minima à l'échelle du bassin de vie intercommunal, voire au-delà.
- appuyée dans le cadre d'un partenariat territorial concerté (Cofinancements, partenariats).

L'intervention du Département prendra la forme d'une contribution financière annuelle au projet d'un montant estimé à 50 000 €.

Dans tous les cas, le(s) candidats à l'appel à projets devront s'engager à assurer un autofinancement minimum de 10%.

MISE EN OEUVRE DE L'APPEL A PROJETS

Dossier de candidature

Un seul dossier sera présenté par projet. La période de réalisation du projet est d'une durée de 2 ans (2023-2024). Néanmoins, le projet présenté pourra présenter une dimension pluriannuelle de trois années.

L'objectif du dossier de candidature est de présenter le contenu et la cohérence du projet au regard des diverses exigences du présent cahier des charges.

Le dossier comprendra :

- Une présentation de la stratégie globale du projet : historique, état des lieux, enjeux, axes, orientations ...
- La présentation du projet faisant l'objet de la candidature :
 - . Son positionnement dans la stratégie globale du territoire (bassin de vie, intercommunal, voire au-delà).
 - . Sa description détaillée : contenu, enjeux, détails des opérations ...
 - . Les objectifs recherchés et les indicateurs d'évaluation correspondants.
 - . Les modalités de mise en œuvre : conduite et animation, calendrier de réalisation, partenariats ...
- Un argumentaire spécifique positionnant le projet :
 - . Par rapport aux orientations et attentes principales du Département (cf. page 3)
 - . Au regard des critères prioritaires (cf. page 4).
- Les coûts et financements prévisionnels :
 - . Nature et portage des différentes opérations et dépenses.
 - . Coûts estimatifs.
 - . Plan de financement.
- Un courrier de candidature attestant avoir pris connaissance du présent « *règlement - cahier des charges* » de l'appel à projets départemental.

Il sera adressé à : *Monsieur le Président du Conseil Départemental
Equipe Patrimoine culturel, Direction de l'Attractivité – Appel à projets 2023
64, Avenue Jean Biray – 64 000 Pau CEDEX 9*

Calendrier

- Mise en ligne ou/et envoi de l'appel à projets : Juillet 2022
- Dépôt des candidatures : **31 octobre 2022**
- Comité de sélection des dossiers : novembre 2022
- Adoption en Commission Permanente : décembre 2022

Analyse et sélection des dossiers

Analyse multicritères des candidatures

Les dossiers seront analysés sur la base d'une grille multicritères, reprenant l'ensemble des attentes (page 3) et des priorités (page 4) de l'appel à projets. Cette grille pourra être complétée si besoin.

L'avis de l'Agence d'attractivité et de développement touristiques ainsi que de la commune de Lacommande sera sollicité.

Sélection des dossiers par un Comité ad hoc

Les dossiers de candidature, l'analyse multicritères et l'avis de l'AaDT seront ensuite présentés à un Comité d'évaluation ad hoc, composé d'élus départementaux et présidé par l'élue déléguée au Patrimoine culturel.

Ce Comité sélectionnera le ou les projets le(s) plus intéressant(s) et émettra un avis sur les points à ajuster ou compléter. Le Comité pourra se réunir une 2^{de} fois afin de finaliser le choix du projet.

Réponse aux candidats

Chaque candidat sera informé des résultats du Comité de sélection.

Adoption du projet en Commission Permanente

Le projet sélectionné sera ensuite soumis à la décision de la Commission permanente du Département pour octroi des subventions.

Accompagnement conseils à la préparation des candidatures

Le Département (missions concernées) pourra être mobilisé pour accompagner les candidats potentiels à la formulation des dossiers.

Outre les précisions quant au présent cahier des charges, il pourra en particulier **conseiller** les candidats dans la définition des projets.